



**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 16 JUIN 2025

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

**Secrétaire** : M. Olivier BARBARIN

**Étaient présents** : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Steeve BRIOIS, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

**Excusé(s)** : M. Laurent DUPORGE, Mme Karine GAUTHIER, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, M. Etienne PERIN.

**Assistant également sans voix délibérative** : M. Bertrand PETIT, M. Jean-Marc TELLIER.

**Excusé(s) sans voix délibérative** : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Michel DAGBERT.

**EXAMEN DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE DETTES ET D'INDUS À  
TITRE INDIVIDUEL**

(N°2025-191)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

**Vu** la délibération n°2022-494 du Conseil départemental en date du 12/12/2022 « Remises gracieuses dans le champ social (hors RSA) » ;

**Vu** le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

**Vu** l'avis de la 6<sup>ème</sup> commission « Finances et Service Public Départemental » rendu lors de sa réunion en date du 02/06/2025 ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'accorder les 3 remises gracieuses pour un montant total de 4 768,68 €, conformément aux avis formulés au rapport joint à la présente délibération.

**Article 2 :**

Les dépenses visées à l'article 1 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
430A01	9343/6577/430	Dépenses et recettes diverses APA	19 500,00	244,79
425F08	934/6577/425	Dépenses et recettes diverses PCH	500,00	358,02
425A01	934/6577/425	Dépenses et recettes diverses	11 500,00	4 165,87

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

**(Adopté)**

.....  
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 16 juin 2025

Pour le Président du Conseil départemental,  
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

# DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Ressources et Accompagnement  
Direction des Finances  
Unité Déconcentrée Finances du Pôle Solidarités

RAPPORT N°10

## **COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

### **REUNION DU 16 JUIN 2025**

#### **EXAMEN DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE DE DETTES ET D'INDUS À TITRE INDIVIDUEL**

Par délibération du 12 décembre 2022, le Conseil Départemental a fixé le cadre de traitement à retenir pour les demandes de remises gracieuses relevant du champ social (hors Revenu de Solidarité Active (RSA)) émises par un usager.

Je vous propose de prendre connaissance des propositions formulées suite à l'instruction administrative et d'émettre un avis sur les demandes présentées ci-dessous :

1. M. D.

Dettes d'un montant de 358.02 euros correspondant à la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) versée à tort pour la période du 01 Février 2024 au 30 Avril 2024 suite à un trop perçu d'aidant familial.

Avis favorable pour une remise totale, soit 358.02 euros

2. M. J.

Dettes d'un montant de 244.79 euros correspondant à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée à tort pour la période du 12 février 2024 au 30 novembre 2024 suite au placement du bénéficiaire.

Avis favorable pour une remise totale, soit 244.79 euros

3. M. D.

Dettes d'un montant de 4 165.87 euros correspondant à l'Allocation Compensatrice versée à tort pour la période du 01 décembre 2022 au 30 septembre 2024 suite au placement du bénéficiaire.

Avis favorable pour une remise totale, soit 4 165.87 euros

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant d'accorder les remises gracieuses pour un montant total de 4 768,68 € conformément aux avis formulés au présent rapport.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
430A01	9343/6577/430	Dépenses et recettes diverses APA	19 500,00	19 500,00	244,79	19 255,21
425F08	934/6577/425	Dépenses et recettes diverses PCH	500,00	500,00	358,02	141,98
425A01	934/6577/425	Dépenses et recettes diverses	11 500,00	11 500,00	4 165,87	7 334,13

La 6ème Commission - Finances et Service Public Départemental a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 02/06/2025.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY